

PRESENTS : MM. AMIENS Maire, COURT, Mme REGALDI, M. BRUNIAUX, Mme PINGAT CHANEY, M. MOLIN Adjoints, Mmes BARBIER, CHATEAU, VUILLEMIN, LOMBARD, MM. GUILLAUMOT, JEANNEY, MULIN, Mme FOURNIER, M. BERNARD, Mmes PERRARD, LUCAS VERNUS, DE ZAN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. PIERRE pouvoir à Mme VUILLEMIN
M. FRANCONY pouvoir à M. AMIENS
M. ACCARD-GUILLOIS pouvoir à Mme REGALDI
Mme ALIBERT pouvoir à Mme CHATEAU
Mme DESVIGNES RIBEIRO pouvoir à M. GUILLAUMOT
M. HIRSINGER pouvoir à M. MULIN
Mme RAMBOZ pouvoir à M. COURT
Mme ROLET pouvoir à M. FOURNIER
M. MOREL pouvoir à Mme LUCAS VERNUS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BARBIER Simone

Après l'appel des conseillers et la nomination d'un secrétaire de séance, M. le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 09 janvier 2017.

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est adopté, on passe à l'ordre du jour :

- 1) Débat d'orientations budgétaires,
- 2) Engagement des crédits d'investissements avant vote du budget primitif,
- 3) Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec Terre d'Emplois,
- 4) Recrutement d'un archiviste contractuel,
- 5) Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis,
- 6) Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- 7) Destination des coupes 2017,
- 8) Programme éclairage public 2017,
- 9) Rond-point du 19 mars 1962,
- 10) Statuts modifiés du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Arbois-Poligny,
- 11) Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec l'EPCC Terre de Louis Pasteur,
- 12) Compte-rendu de la commission culture,
- 13) Subventions aux associations,
- 14) Vœu de soutien au « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité pour des Communes fortes et vivantes au service des citoyens,
- 15) Motion TGV TER Mouchard,
- 16) Tableau des effectifs du personnel permanent au 1^{er} janvier 2017,
- 17) Création et suppression d'emplois : filière technique,
- 18) Communications.

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. COURT Jean-Jacques, rapporteur :

1) Les objectifs et obligations légales

L'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 07 août 2015 (Loi Notre) a modifié les articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 et L 5622 du CGCT relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires. Ainsi, et s'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent pour les Communes de plus de 3 500 habitants, de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la situation et la gestion de la dette. Ce rapport permet le débat sur les orientations budgétaires et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le rapport est transmis au Préfet ainsi qu'au Président de l'intercommunalité dont la Commune est membre. Il est mis à disposition à l'Hôtel de Ville dans les quinze jours qui suivent son examen par le Conseil Municipal.

Hormis le vote par le Conseil Municipal, cela ne change rien pour la Ville d'Arbois car un rapport a été régulièrement établi et transmis depuis l'instauration du débat d'orientation budgétaire.

2) *Le cadre de l'élaboration du budget 2017*

2-1) *la loi de finances 2017*

La valorisation des bases d'imposition est fixée à 0,4 %.

La prévision de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement sera d'un milliard d'Euros au lieu de deux milliards, le solde étant reporté sur 2018.

La réforme de la dotation de fonctionnement (DGF) doit faire l'objet d'un texte spécifique en 2017 pour une application en 2018. La dotation de solidarité rurale n'est pas connue et fera également partie de la réforme de la DGF.

La rémunération des agents fait l'objet de diverses mesures (valorisation du point d'indice, avancement d'échelon, réforme des indemnités et augmentation des cotisations patronales).

2-2) *Le contexte financier local*

La population municipale de la Ville d'Arbois a diminuée de 31 habitants (3 463 h). Elle est portée à 3 663 habitants par suite de l'ajout de la population comptée à part (200 h). La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques, la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires. Ce chiffre sera corrigé du nombre de résidences secondaires pour obtenir la population DGF sur lequel le calcul de la DGF est basé. Les populations légales entrent en vigueur au 1er janvier 2017.

Les Collectivités Territoriales voient leurs dépenses croître progressivement par le biais de la prise en charge des réformes imposées par l'état.

- la réforme des rythmes scolaires,
- l'augmentation des dépenses de personnel,
- les cartes d'identité numériques,
- la sécurité des établissements, etc...

Parallèlement, elles enregistrent une baisse des dotations qui leurs sont allouées par l'Etat (baisse de la DGF, estimée à 8 % pour Arbois) ou par les autres instances territoriales : Région, Département, Agence de l'Eau (subventions).

Malgré ce contexte, la Municipalité d'Arbois souhaite maintenir le niveau des services offerts à la population, conserver un autofinancement suffisant pour assurer l'entretien du patrimoine, sans pour autant augmenter la fiscalité votée en 2016 par la Commune.

La réforme des Intercommunalités et les transferts de compétences ne seront pas sans incidence sur les budgets communaux. Ainsi, la prise de compétence du versement au SDIS du contingent du service d'incendie aura pour effet de diminuer la dotation de compensation versée par la Communauté de Communes. Cette prise de compétence conjuguée à la prise de compétence obligatoire des ordures ménagères aura pour effet de diminuer la masse du budget, notamment en matière de recettes de la section de fonctionnement, baisse sans effet immédiat sur l'équilibre du budget. Cette baisse pourra peut-être intervenir sur le calcul futur des dotations.

3) *La situation financière de la Ville d'Arbois*

3-1) *La section de fonctionnement*

Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

Compte	Nature	2013	2014	2015	2016
011	Charges à caractère général	1 044 528,20	938 338,86	853 718,48	863 634,11
012	Charges de personnel	1 510 878,00	1 535 883,80	1 563 057,08	1 557 167,21
014	Atténuation de produits	51 268,00	73 076,00	113 245,00	237 074,00
65	Charges courantes	870 032,45	868 274,87	858 115,43	859 603,00
S/T	Charges courantes	3 476 700,65	3 415 573,53	3 388 135,99	3 517 478,98
66	Charges financières	156 657,38	140 735,54	125 030,66	116 732,69

67	Charges exceptionnelles	243 220,79	173 201,77	187 647,19	162 914,73
68	Dotation amortissement	221 291,02	406 035,74	217 181,03	346 479,10
TOTAL DES DEPENSES		4 097 876,26	4 135 546,58	3 917 994,87	4 143 605,50

Structure des dépenses courantes

Exercices	2013	2014	2015	2016
Charges à caractère général	30,05 %	27,47 %	25,19 %	24,56 %
Charges de personnel	43,46 %	44,97 %	46,13 %	44,26 %
Autres charges courantes	25,02 %	25,42 %	25,33 %	24,44 %
Atténuation de produits (FPIC)	1,47 %	2,14 %	3,35 %	6,74 %

Les dépenses courantes représentent une moyenne de 3 449 471 € sur les quatre années. Celles de 2016 ont progressé de 3,8 %. Cette évolution est essentiellement due à la ligne 014 Atténuation de produits (FPIC et contribution au redressement des finances publiques).

011. dépenses à caractère général

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Charges à caractère général	1 044 528,20	938 338,86	853 718,48	863 634,11	1 066 000

Les dépenses à caractère général sont en légère augmentation par rapport à 2015 (1,16 %) mais, restent nettement inférieures à la moyenne des quatre dernières années qui est de 925 054 €. Il est constaté au cours de l'exercice 2016, une baisse de consommations des fluides et une augmentation des crédits d'entretien du matériel et d'entretien de la voirie.

Comme les années précédentes et en tenant compte du contexte économique général, les dépenses de fonctionnement devront être maîtrisées. L'inflation prévue en 2017 est de 1,20 %. Cela aura un impact sur le coût des matières premières (électricité, gaz, carburants) Pour autant, la Municipalité entend poursuivre le suivi rigoureux des charges mis en place. Ainsi, globalement, la stabilisation des charges à caractère général devrait se poursuivre sur l'exercice 2017. **Les crédits du chapitre 011 seront diminués de 20 000 € par rapport aux prévisions budgétaires 2016 malgré l'inscription de 17 000 € de crédits à verser à la Communauté de Communes de Champagneole pour l'urbanisme (transfert de charge de l'Etat sur nos communes).**

012. charges de personnel

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Charges de personnel	1 510 878,00	1 535 883,80	1 563 057,08	1 557 167,2	1 565 000

Les dépenses de personnel ont une moyenne de 1 541 746 € pour les quatre derniers exercices. Une baisse de 0,03 % par rapport à 2015 est constatée, baisse contrariée par l'augmentation du taux des cotisations des charges patronales et par l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

Pour 2017, les estimations budgétaires devront tenir compte des augmentations prévues.

- Plein effet de la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique (0,6 % au 1/08/16 et 0,6 % au 1/02/17).
- Effet Glissement Vieillesse Technicité.
- Augmentation des cotisations retraites suite à la revalorisation du taux de cotisation fixé à 30,60 % au 01/01/2017.
- Le SMIC a été revalorisé de 0,93 % au 01/01/2017.
- Mise en œuvre de l'accord national sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.

Compte-tenu de l'évolution des effectifs et suite aux augmentations prévues, le montant des crédits supplémentaires sollicités est de 8 000 € portant les prévisions budgétaires 2017 à 1 565 000 €.

65. autres charges courantes

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Charges courantes	870 032,45	868 274,87	858 115,43	859 603,66	498 000

Ce chapitre comptabilise les indemnités des élus, les participations aux organismes de regroupement (SDIS, SIVOS, SICTOM) et les subventions de fonctionnement aux associations. Il se situe sur les quatre dernières années à environ 860 000 €. Pour 2017, suite à la réforme de la loi NOTRE, la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura a pris la compétence cotisations au SDIS et la compétence Ordures ménagères. De ce fait, les participations au SDIS et au SICTOM doivent disparaître du budget.

Les prévisions budgétaires sont réduites en conséquence pour 2017 et 498 000 € seront inscrits. La dotation aux associations proposée sera équivalente à l'exercice précédent.

014. Atténuation de produits

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Atténuation de Produits	51 268,00	73 076,00	113 245,00	237 074,00	198 000

Ce chapitre intègre :

- Le FPIC.

- La contribution de la Commune au redressement des finances publiques.

Les années antérieures ne comprenaient que le versement au FPIC. A partir de 2016, un nouveau mode de comptabilisation de la participation au titre du redressement des finances publiques, pour plus de lisibilité, a imposé d'inscrire en dépenses, le montant de cette contribution. La DGF sur laquelle est prélevé ce montant, étant inscrite pour son montant brut. Le prélèvement 2016 a été de 83 191 €. Il a été calculé à 43 000 € pour 2017.

Le FPIC a atteint 153 883 € et devrait être figé à ce montant en 2017.

Le total des prévisions budgétaires 2017 sera pour 2017 de 198 000 €.

Le devenir de ces participations imposées reste vague. La loi NOTRE pourrait déterminer un nouveau mode de répartition au niveau de l'Intercommunalité.

67. Frais financiers

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Charges financières	156 657,38	140 735,54	125 030,66	116 732,69	125 000

Le montant des frais financiers fait apparaître le désengagement de la dette de la Ville d'Arbois. La prévision budgétaire 2017 a été fixée pour tenir compte de la première annuité de l'emprunt partiel réalisé pour le financement de la construction de la gendarmerie.

Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal

Compte	Nature	2013	2014	2015	2016
013	Atténuations de charge	114 525,01	65 894,88	84 950,22	78 933,74
70	Produits des services	137 561,06	112 063,96	115 533,96	121 722,69
73	Impôts et taxes	3 101 233,85	3 121 341,83	3 116 941,74	3 136 380,31
74	Dotations, Participations	1 145 832,71	1 137 022,45	1 084 289,12	995 793,55
75	Produits gestion courante	123 455,22	75 308,50	77 369,08	96 444,55
76	Produits financiers	74,40	43,62	75,44	73,92
S/T	Recettes courantes	4 622 681,75	4 511 675,27	4 479 159,86	4 429 348,36
77	Produits exceptionnels	36 001,12	212 843,49	15 011,70	85 842,87
042	Opération d'ordre	7 858,34	8 196,76	49 708,93	124 718,21
002	Excédent reporté	468 197,61	316 087,38	777 811,40	454 964,00
	TOTAL DES RECETTES	5 135 338,82	5 048 802,29	5 321 691,89	5 094 873,44

Structures des recettes courantes

<u>Exercices</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Atténuation de charges	2,48 %	1,46 %	1,90 %	1,78 %
Produits des services	2,98 %	2,49 %	2,58 %	2,75 %
Impôts et taxes	67,08 %	69,18 %	69,59 %	70,80 %
Dotations Participations	24,79 %	25,20 %	24,21 %	22,49 %
Autres produits de gestion courante	2,67 %	1,67 %	1,72 %	2,18 %

Les recettes de fonctionnement courantes sont en moyenne de 4 510 000 € sur les quatre dernières. 2015 et surtout 2016 sont en-dessous de cette moyenne. Les recettes ont baissé de 5,36 % par rapport à 2014.

Le contexte économique national invite les Collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. **Il est raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales pour le budget 2017 en prenant pour hypothèse:**

- la stabilité des taux d'imposition des contributions directes au niveau communal,
- une minime augmentation des produits fiscaux par l'effet des bases (revalorisation de 0,4 % fixée par l'Etat, constructions nouvelles).

013. Atténuation de charges

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Atténuation de charges	114 525,01	65 984,88	84 950,22	78 933,74	70 000

Il a été tenu compte dans les estimations 2017 du remboursement au titre des emplois aidés et du remboursement éventuel des congés de maladie des agents.

70. Produits des services

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Produit des services	137 561,06	112 063,98	115 533,96	121 722,69	102 000

La variation des recettes de ce chapitre est hétérogène selon les postes du budget, notamment avec les recettes des travaux effectués en régie et ceux effectués pour le compte d'autres Collectivités. L'estimation des recettes de l'école de musique ne peut être définitivement fixée.

73. Impôts et taxes

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Impôts et Taxes	3 101 233,35	3.121 341,83	3 116 941,74	3 136 380,31	2 715 000

La hausse des taux en 2015 (3 %) n'a pas eu l'effet escompté en matière d'évolution du produit fiscal. La diminution des bases d'imposition en est la cause. Ce produit a diminué de 14 000 € par rapport aux prévisions.

Le chapitre 73 - Impôts et taxes devrait se monter à 2 715 000 €. Cette forte diminution est la conséquence du transfert des compétences à la Communauté de Communes. Suite à ces transferts, le retrait des dépenses des ordures ménagères est compensé par la disparition du budget de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (265 000 €) qui sera dorénavant perçue par la Communauté de Communes. Par ailleurs, le retrait du budget de la participation au SDIS entraîne une diminution du même montant de la dotation de compensation versée par la Communauté de Communes (145 000 €).

74. Dotations participations

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Dotations participations	1 145 832,71	1 137 022,45	1 084 289,12	995 793,15	851 000

La Dotation Globale de Fonctionnement est en forte diminution. Les recettes encaissées ne peuvent être comparées en l'état (se reporter au tableau relatif à la dotation de fonctionnement). Le nouveau mode de comptabilisation à partir de 2015 en est la cause. **Suite à une recherche, il est apparu que, depuis 2008, la Commune d'Arbois a vu ses dotations diminuer en cumul, de plus de 1 300 000 €.**

L'estimation 2017 des recettes du chapitre est fixée à 851 000 € en espérant que l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale continue de compenser, pour partie, la diminution de la dotation forfaitaire.

75. Produits de gestion courante

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	DOB 2017
Produits gestion courante	123 455,22	75 308,50	77 369,08	96 444,85	392 000

Ce chapitre recense essentiellement les produits des locations notamment celle du bâtiment de la gendarmerie.

La prévision budgétaire 2017 (392 000 €) tient compte du prélèvement de 300 000 € sur le budget bois qui n'a pas été effectué sur l'exercice 2016.

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE D'ARBOIS

ANALYSE RETROSPECTIVE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES 2013/2017

	2013	2014	2015	2016	
Dépenses courantes	3 476 707	3 415 573	3 388 135	3 517 478	
Recettes courantes	4 622 681	4 511 675	4 479 159	4 429 348	
Epargne de gestion	1 145 974	1 096 102	1 091 024	911 870	
Résultats financiers	- 156 657	- 140 735	- 125 030	- 116 732	
Résultats exceptionnels	- 207 219	39 642	- 172 636	- 77 072	
Epargne brute	782 098	995 009	793 358	718 066	
Capital de la dette	566 394	572 474	515 815	542 763	
Autofinancement net	215 704	422 535	277 543	175 303	
Emprunts nouveaux	500 000	153	300 306	1 350 000	
Résultat 31/12/					
Dette au 31/12	4 101	3 825	3 316	3 623	
Capacité de désendettement	0.88	0.85	0.74	0.81	

LES RESULTATS 2016

La capacité d'autofinancement brut (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits exceptionnels) et les charges réelles.

Le résultat courant ou épargne de gestion (différence entre les recettes de fonctionnement courantes et les dépenses courantes) : **911 870 €**

Le résultat de l'exercice ou épargne brute : (résultat courant - montant des intérêts - différence entre produits exceptionnels et dépenses exceptionnelles) : **718 066 €**

La capacité d'autofinancement net (après remboursement du capital des emprunts): **175 303 €**

Il n'est pas tenu compte dans cette présentation du montant de la dotation aux amortissements qui s'élève à 346 479 €. Cette écriture est contrepassée par unecette en investissement du même montant.

PRESENTATION DES DEPENSES PAR FONCTION

FONCTIONS	2013	2014	2015	2016
1 - SECURITE	262 333,26	277 464,66	270 479,67	275 634,43
2 - ENSEIGNEMENT	301 438,23	303 057,52	261 913,61	252 675,29
3 - CULTURE	462 800,26	485 049,18	454 480,73	446 554,08
4 - SPORTS ET LOISIRS	390 020,14	287 123,94	289 787,42	237 517,51
5 - INTERVENTION SOCIALE	1 538,20	20 356,28	16 282,27	10 278,66
6 - FAMILLE	5 523,31	13 438,91	5 803,42	3 912,66
7 - LOGEMENT	14 037,21	9 276,25	9 460,79	9 021,06
8 - SERVICES URBAINS ENVIRONNEMENT	1 176 811,81	1 141 608,01	1 072 337,22	1 116 627,09
9 - ACTION ECONOMIQUE	88 507,90	44 101,58	62 991,99	78 337,21

10- SERVICES GENERAUX ADMINISTRATION	1 475 866,04	1 554 066,25	1 474 457,95	1 713 048,01
---	--------------	--------------	--------------	--------------

LA DETTE DE LA COMMUNE

BUDGET	EXERCICE	ENCOURS	ANNUITES	CAPITAL	INTERETS
Budget principal	31/12/2016	3 623 294,44	606 538,12	498 341,44	108 196,68
Assainissement	31/12/2016	877 398,06	129 925,85	98 175,15	31 750,70
Camping	31/12/2016	191 849,84	35 805,48	30 157,20	5 648,28

Au premier janvier 2017, la Commune d'Arbois a dans son portefeuille de la dette, 16 emprunts répartis sur différents organismes bancaires : Banque populaire (5), CRCA (2), Caisse d'Epargne (9). La quasi-totalité des emprunts est à taux fixes hormis un emprunt à taux variable à la Caisse d'Epargne révisable tous les cinq ans, la renégociation de cet emprunt a été étudiée mais n'était pas avantageuse pour la Commune. Le recours à l'emprunt fait l'objet à un appel à concurrence. Cela a permis pour l'emprunt souscrit fin 2016, pour les travaux liés à la construction de la gendarmerie d'un montant de 2 000 000 €, d'obtenir un taux fixe de 0,90 %. 9 emprunts arriveront à terme d'ici 2021 dont 2 en 2017 et un en 2018 entraînant une baisse d'annuités d'environ 200 000 €.

Le budget de la Ville d'Arbois donne une capacité de désendettement de 0,81 %, soit un équivalent de 291 jours.

LA FISCALITE

Evolution des bases d'imposition 2013/2016

Exercice	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	4 246 851	4 250 989	4 459 959	4 395 353
Taxe foncière bâtie	4 619 276	4 710 791	4 495 773	4 528 577
Taxe foncière non bâtie	423 126	435 580	441 658	445 993

Evolution du produit fiscal 2013/2016

Exercice	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	513 869	514 370	554 415	547 661
Taxe foncière bâtie	1 074 906	1 096 201	1 097 637	1 085 500
Taxe foncière non bâtie	129 942	134 074	139 696	141 068

Evolution des taux d'imposition 2013/2016

Exercice	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	12,10 %	12,10 %	12,46 %	12,46 %
Taxe foncière bâtie	23,27 %	23,27 %	23,97 %	23,97 %
Taxe foncière non bâtie	30,71 %	30,71 %	31,63 %	31,63 %

2 611 articles de rôle ont été établis au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. 1 551 locaux d'habitation ordinaire sont soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et 204 établissements industriels et assimilés. 1 654 propriétaires de terres agricoles ont été recensés.

1 631 locaux d'habitation ont été soumis à la taxe d'habitation pour une valeur locative moyenne de 2 887 €. 593 personnes ont bénéficié de l'abattement pour charges de famille pour un total de 261 939 €.

Les bases d'imposition 2016 hormis celles du foncier non bâti sont en recul par rapport à 2015 entraînant une baisse du produit fiscal malgré la hausse des taux 2015.

Il est à noter que des demandes de dégrèvements ont été déposées auprès des Services Fiscaux pour certains bâtiments communaux notamment pour la Maison Vercel et que des exonérations ont été accordées confortant la recherche d'économie pour diminuer les charges courantes.

LES INVESTISSEMENTS

Les dépenses

Compte	Nature	2013	2014	2015	2016
001	Déficit reporté	40 612,03	99 773,97	118 392,92	613 463,02
10	Dotations		3 504,00	743,00	40 183,00
16	Emprunts	566 394,54	572 474,51	515 815,22	542 763,67
20	Immobilisations incorporelles	28 485,95	12 129,60	138 412,56	59 568,20
21	Immobilisations corporelles	283 638,28	308 912,50	586 727,24	808 491,21
23	Immobilisations en cours	602 636,90	378 575,01	253 714,46	61 771,12
2134	Opérations voirie et réseaux				170 316,10
2132	Caserne de gendarmerie				78 149,26
9701	Aménagement du cimetière				41 388,77
2107	Hôtel de ville				20 487,60
2110	Espaces urbains				3 570,00
2133	Bâtiments communaux				91 541,80
040	Opérations entre sections	7 858,34	8 196,76	49 708,93	124 718,21
041	Opérations patrimoniales	56 998,22	53 693,11	38 728,97	21 948,00
	Total	1 586 664,26	1 437 259,52	1 702 243,30	2 678 359,96

Dans la section d'investissement qui s'élève à 2 678 359,96 €, les dépenses réelles représentent 1 918 230 €. La Commune a remboursé le capital des emprunts pour un montant de 542 763 €. 1 375 500 € ont été consacrés aux acquisitions de bâtiment, de matériels et aux travaux.

Les principales réalisations 2016 :

Acquisitions de bâtiments

- Maison Molliet : 487 281 €

Acquisitions de matériels

- Matériel et outillage technique : 43 692 €

- Véhicules : 209 298 €

- Matériels bureau et divers : 65 326 €

- Restauration œuvres d'art : 5 820 €

Travaux:

- Réseaux électriques SIDEC : 61 771 €

- Voirie : 170 316 €

- Gendarmerie : 78 149 €

- Cimetière : 41 388 €

- Bâtiments : 112 028 €

Les recettes

Compte	Nature	2013	2014	2015	2016
001	Excédent reporté				
10	Dotations	662 360,14	841 710,93	307 584,70	1 074 854,41
13	Subventions	45 044,93	10 335,40	224 979,58	44 990,75
16	Emprunts		153,16	300 306,00	1 350 000,00
21	Immobilisations financières		6 937,46		
040	Opération d'ordre entre sections	221 291,02	406 035,74	217 181,03	346 479,10
041	Opérations patrimoniales	56 998,22	53 693,91	38 728,97	73 511,89
	TOTAL	1 486 456,31	1 318 566,60	1 088 780,28	2 889 836,15

Le financement de ces investissements a été assuré par l'emprunt à hauteur de 1 350 000 €, par des subventions (44 990,75 €), par le FCTVA (126 121 €) le solde étant couvert par 948 733 € au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2015 et par les amortissements et les opérations d'intégration de travaux (420 000 €).

Les restes à réaliser

Divers investissements et programmes ont été inscrits en 2016. Ils n'ont pas été réalisés en totalité et ont été engagés. Ces crédits doivent être reportés sur le budget suivant pour permettre le règlement des travaux sans attendre le vote du budget suivant. Par ailleurs, les crédits du programme de la construction de la gendarmerie ont été

provisionnés pour une bonne partie. Cette réalisation sera étalée sur plusieurs exercices et il est nécessaire de reporter les crédits en dépenses et recettes.

Les dépenses

- Construction de la gendarmerie : 3 170 000 €
- Orgue et carillon : 90 900 €
- Voies et réseaux : 57 360 €
- Bâtiments : 13 000 €

Les recettes

- Emprunt : 1 500 000 € (gendarmerie)
- DETR : 1 200 000 €
- Subvention : 7 500 €

Le besoin de financement sera complété par l'affectation du résultat de l'exercice 2016.

LES BUDGETS ANNEXES

*** Assainissement**

Le budget d'assainissement 2016 présente en fonctionnement, un total de dépenses de 327 438,93 € réparti comme suit: 75 893,24 € de charges générales, 32 458,80 € de frais financiers et 208 086,89 € au titre des amortissements.

En recettes de fonctionnement, 237 128,06 € ont été pris en charge au titre de la surtaxe sur la redevance d'assainissement. L'Agence de l'Eau a versé la somme de 50 439,54 € pour l'aide au bon fonctionnement. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 612 929,89 € compte-tenu des amortissements des subventions (118 522,30 €) et du report de l'exercice 2015 (206 839,99 €).

Le résultat courant de l'exercice 2016 est de 200 674,36 € (recettes réelles - charges réelles) il permet de financer l'annuité des emprunts de 119 660,80 € (capital 87 802,60 €, intérêts 32 458,20 €) dégageant un autofinancement pour les investissements de 81 013 €.

171 662,36 € ont financés les travaux d'investissements (Rue de la Tuilerie, Rue de la Gare, Rue Pointelin, Rue de Villette...). Un emprunt de 110 000 € a été réalisé, montant complété par des subventions d'un montant de 95 356,36 € et par la récupération de la TVA.

83 300 €, d'une part, pour le solde des travaux des rue de la Tuilerie et de la Gare et, d'autre part, 14 500 € pour les frais d'études du Canal de Faramand seront reportés sur l'exercice 2017.

Les prévisions budgétaires 2017 seront établies pour tenir compte de la baisse envisagée de la consommation d'un industriel (Source Suez). De ce fait, la recette de la surtaxe de la redevance d'assainissement a été diminuée de 10 % soit 200 000 €.

525 000 € d'investissements nouveaux seront inscrits selon l'estimation du Cabinet NALDEO: 382 000 € pour les travaux du Canal de Faramand, 100 000 € pour les travaux de viabilité de la nouvelle caserne des pompiers, 33 000 € pour engager les études sur le réaménagement des réseaux du Quartier du Chardonnay et 20 000 € de travaux divers.

*** Le budget forêt**

Les ventes de bois 2016 (252 188 €) sont en recul par rapport à celles de 2015 (386 000 €). Cela a néanmoins, permis de financer 175 451,21 € de travaux d'entretien et 53 077,11 € de travaux sylvicoles.

Un prélèvement de 300 000 € était prévu, à la fin de l'exercice 2016, sur l'excédent du budget Forêt, pour abonder les recettes de fonctionnement du budget principal. Cette opération n'a pas été réalisée et se trouve différée sur l'exercice 2017.

Le budget Forêt 2017 sera, donc, bâti à partir de ce prélèvement de 300 000 €. Le produit des ventes de bois a été estimé à hauteur de 250 000 € mais, par mesure de prudence, 200 000 € seront inscrits en recettes. Les travaux pour les travaux d'entretien (250 000 €) et pour les travaux sylvicoles (85 500 €) seront inscrits conformément aux propositions de l'ONF.

Le report 2016 est inscrit pour 741 142 €. Il est rappelé que 400 000 € de l'excédent du budget Forêt seront mis en réserve, pour la participation de la Commune aux travaux du Rond-Point.

*** La piscine**

Les recettes 2016 sont en baisse par rapport à la saison de l'été 2015 (53 313 € au lieu de 56 885 €). Les dépenses nécessaires au fonctionnement (charges générales et frais de personnel sont de 131 348, 31 €) demandant une subvention d'équilibre par le budget principal d'un montant de 80 035 € supérieur à celui de 2015.

Pour le budget 2017, les recettes des accès à la Piscine sont estimées avec prudence, à 50 000 €. Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 7 000 € pour financer la réfection de carrelage qui sera effectuée par les services municipaux. 6 000 € sont budgétés pour l'acquisition de matériels et 4 000 € pour des travaux de mise aux normes (ADAP) en investissement.

Une subvention d'équilibre versée par le budget principal est prévue à hauteur de 100 000 €.

* Le Camping

Ce budget étant en Délégation de Service Public, la Commune n'est pas autorisée à participer au fonctionnement, ni investir sur ce budget. La Commune prend à sa charge, les annuités de l'emprunt réalisé pour la construction du bâtiment. Elle règle la taxe foncière. La délégataire rembourse le montant de la taxe foncière et verse une contribution (5 893 € pour 2016) basée sur le résultat de l'année précédente.

Le budget principal couvre le déficit de ce budget annexe (44 803 € en 2016). La subvention d'équilibre 2017 est estimée à 30 000 € pour l'année 2017.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET 2017

La préparation du budget est source de certitudes pour 2017, mais aussi, faite d'interrogations pour les budgets suivants. Pour 2017, la baisse des dotations est confirmée et oblige la Commune à rechercher de nouvelles sources d'économie. La période électorale que traverse le budget, nous interroge sur le devenir des moyens des Communes :

- confirmation (voir disparition) de la baisse des dotations,
- suppression du nombre d'emplois territoriaux,
- proposition de suppression de la taxe d'habitation (dont la compensation reste à définir),
- transfert de nouvelles charges de l'Etat vers les Collectivités,
- interrogations sur les incidences des transferts (ou la restitution des transferts) des compétences vers les Communautés de Communes.

Le projet du budget 2017 tient compte des orientations fixées par la municipalité (ou imposées) :

- tenir compte de la réduction des dotations,
- incidences des transferts au 01/01/2017 vers la Communauté de Communes (SDIS, Ordures ménagères),
- maintien de la fiscalité sans augmentation des taux,
- contention des dépenses.

LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2017

* Le fonctionnement

Le budget sera équilibré à hauteur de 4 797 501 €.

DEPENSES	Prévisions	RECETTES	Prévisions
Charges générales	1 066 650	Produits des services	102 450
Charges de personnel	1 565 000	Impôts et taxes	2 715 550
Charges de gestion courante	498 200	Dotations	851 100
Atténuation de produits	198 000	Atténuation de charges	69 250
		Autres produits de gestion	391 750
S/T charges courantes	3 327 850	S/T recettes courantes	4 130 100
Frais financiers	124 900	Produits financiers	50
S/T	3 452 750	S/T	4 130 150
Charges exceptionnelles	310 000	Produits exceptionnels	116 500
Dotations aux amortissements	263 905	Opérations d'ordre	64 031
S/T	4 026 655	S/T	4 310 681
Virement investissement	770 846	Résultat reporté	486 820
TOTAL	4 797 501	TOTAL	4 797 501

Les dépenses

Les charges générales ont été diminuées de 20 000 € par rapport aux prévisions 2016.

Les charges de personnel progressent de 8 000 €

Le contingent pour le SDIS et la participation au SICTOM ont été retirés du chapitre. Le montant des subventions a été reconduit

Le FPIC est stabilisé pour 2017 au contraire de la participation au redressement des finances publiques.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont comprises dans les charges exceptionnelles.

Les recettes

Le chapitre Impôts et taxes a été diminué par suite de la baisse de la compensation de solidarité versée par la Communauté de Communes. La valorisation de 0,40 % des bases d'imposition a été appliquée.

Il a été tenu compte de la baisse des dotations au chapitre 74.

Le prélèvement de 300 000 € sur le budget bois est inscrit au chapitre 75.

Les données du budget prévisionnel 2017 permettent un virement de 771 000 € à la section d'investissement.

Les investissements.

Les restes à réaliser de 2016 seront inscrits pour la somme de 3 331 860 €. Le besoin complémentaire sera prélevé sur le résultat 2016.

TABLEAU PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS

Nature	RAR	Crédits 2017	Total
Remboursement emprunts		504 000	504 000
Participation caserne		77 500	77 500
Aménagement Piste		14 000	14 000
Matériel, outillage		63 350	63 350
Collection œuvres d'art		6 400	6 400
Autres matériels		131 150	131 150
Réseaux électriques	13 400	60 600	74 000
Caserne gendarmerie	3 170 600		3 170 600
Hôtel de Ville - Auditorium	700	201 000	201 700
Aménagement, espace urbain		123 600	123 600
Rénovation Musée Sarret Grozon		6 000	6 000
Bâtiments	12 300	243 150	255 450
Voirie communale	43 960	575 200	619 160
Patrimoine Eglise	89 900	13 100	103 000
Ateliers Municipaux		130 000	130 000
Opérations d'ordre		217 331	217 331
Total	3 331 860	2 367 505	5 699 365

Le tableau appelle les précisions suivantes :

La participation prévue pour la **caserne de pompiers** correspond au premier acompte fixé par la convention.

L'acquisition d'une tondeuse, d'un tracteur pour la somme de 90 000 €, et, **l'installation de panneaux lumineux** pour la somme de 25 000 € sont prévus dans la ligne « Autres matériels ».

La prévision relative à **l'auditorium** constitue une ouverture des crédits permettant le début de cette réalisation si celle-ci intervient en 2017. Le solde sera imputé en 2018 avec le montant des subventions.

Les crédits **Aménagements et espaces urbains** sont destinés à la **réfection de la Fontaine du Square Morel** et au financement **d'études d'aménagement du Square Sarret de Grozon** et du château **Pecauld**.

Parmi les crédits de bâtiments, **deux remplacements de chaudières** ont été prévus (**gymnase et château**) ainsi que des travaux d'accessibilité prévus par le Programme **ADAP**.

160 000 € sont prévus pour les **murs de soutènement** (Rue du Pré Vercel, Rue Petit Changin, Rue Pointelin).

300 000 € sont inscrits pour les **travaux de viabilisation et des VRD des casernes**, 130 000 € pour la **réfection du Pont de l'Asile et divers travaux de voirie**

Le financement des investissements

- **160 000 €** proviennent de l'excédent reporté d'investissement 2016,
- **771 000 €** du virement de la section de fonctionnement 2017,
- **465 000 €** d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
- **1 200 000 €** au titre de la DETR,

- **1 500 000 €** du solde de l'emprunt de 2 000 000 € (versement de 500 000 € en 2016),
- **83 000 €** de subventions pour l'orgue et le carillon,
- **7 500 €** de DETR pour le Musée Sarret de Grozon,
- **3 000 €** réserve Parlementaire pour le square Morel,
- **417 000 €** de crédits des amortissements et des opérations.

Un emprunt de 920 000 € sera nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

Les prévisions pluriannuelles

- La construction de la gendarmerie devrait s'engager et se poursuivre sur 2018 et 2019. Les crédits non utilisés en 2017, seront reportés sur les années 2018 et 2019 ainsi que les subventions attendues.
- Le financement de la caserne de pompiers est prévu sur deux ou trois années.
- La participation aux travaux prévus pour la réalisation du rond-point dont le financement est mis en place pour la Commune d'Arbois devrait intervenir au cours des années 2019-2020.
- Les travaux d'accessibilité dans les bâtiments pour une programmation 2017/2020 (déjà soumise au Conseil Municipal) sont estimés à plus de 600 000 €. Par ailleurs, le programme d'accessibilité et de sécurité des voies communales est en phase de concrétisation. L'estimation financière est attendue.
- Une demande de subventions pour l'aménagement de l'espace urbain a été déposée et notamment pour l'aménagement des places et du Square Sarret de Grozon.

M. AMIENS Bernard ouvre le débat :

Une politique financière doit, selon lui, s'inscrire dans la durée, s'adapter aux besoins et aux recettes prévisionnelles de la Commune.

Les orientations financières pour l'année 2017 restent sensiblement les mêmes que celles que affichées depuis le premier mandat en 2008.

En 9 ans, la volonté de la majorité de conduire la gestion des affaires communales avec rigueur et prudence a été démontrée : sans fausses promesses, en limitant l'endettement et la pression fiscale, mais aussi en investissant.

Cependant le contexte a changé.

Qui aurait pu prévoir un aussi considérable désengagement de l'Etat dans le service qu'il doit aux Communes ? Depuis 2009, la Commune subit en cascades des coups de rabot dramatiques sur ses dotations. Et il est probable que cela se poursuive.

Comme M. AMIENS l'avait dit lors de ses vœux, les bons élèves que sont les Collectivités Territoriales sont punis pour leur bonne gestion. L'Etat transfère aux Communes sa mauvaise gestion. Il impose aux Communes l'obligation de rigueur qu'il n'a pas su mettre en place pour lui-même.

Quelles orientations financières privilégier ?

- Faut-il abandonner une partie des missions habituelles de service ?

- Faut-il augmenter considérablement l'impôt ?

Ou

- Faut-il tenter de s'adapter à cette nouvelle situation financière ?

Les élus ont choisi de ne pas faire supporter aux administrés la mauvaise gestion de l'État en maintenant les services et le niveau de fiscalité inchangé.

Toutefois, le contexte a changé, notamment du fait des réductions cumulées de DGF et du paiement à l'Etat du fond de péréquation.

Pour mesurer l'importance de la réduction des ressources municipales, il faut savoir qu'en 2008 les ressources liées aux dotations cumulées de l'État étaient de 1 051 000 €.

En 2016, elles ne sont plus que de 618 055 €. C'est pour l'année 2016 une diminution de 432 711 € par rapport à 2008.

Pour 2017, c'est 80 000 € de perte supplémentaire.

Il reste à la Commune la moitié des recettes que donnait l'Etat en 2008.

C'est une perte de recettes cumulée pour la Commune de 1 340 543 €.

A ce jour, c'est 1 400 000 € de recettes perdues et 520 000 € en moins chaque année.

Cette année, la prévision laisse entendre que la Commune subira encore une baisse et que la dotation sera probablement de 500 000 €. C'est tout simplement la moitié de la dotation qui a été supprimée en quelques années. Ce sont bien évidemment 500 000 € qui manqueront chaque année aux finances municipales.

Il s'agit pratiquement de la capacité de remboursement des emprunts engagés. C'est donc une considérable baisse de la capacité d'investissement de la Commune.

M. AMIENS Bernard rappelle que fort heureusement la Commune n'a pas suivi les avis des conseillers éclairés qui l'engageaient à plus d'investissement.

Ainsi, donc une des règles en matière d'orientation budgétaire :

- **A consisté depuis plusieurs années à contenir l'endettement, pour ne pas revenir aux taux importants de 2008.**
- **Jusqu'à la fin du mandat les élus de la majorité veilleront à contenir l'endettement de la Commune et à l'augmenter de façon raisonnable sans toutefois atteindre la situation trouvée en 2008.**
- **Ils veilleront aussi à ne pas augmenter la pression fiscale. Depuis 2002, les impôts n'ont été augmentés qu'une seule fois de 3 %.**

Trois points de fiscalité municipale représentent une recette de 50 000 €. Dès lors s'il fallait compenser les baisses de dotations de l'État, il faudrait augmenter la fiscalité de 30 %. Ce serait bien évidemment totalement déraisonnable et inacceptable pour les ménages.

Ainsi, en matière d'orientation budgétaire, les élus de la majorité continueront leur politique à savoir sauf imprévu majeur ne pas augmenter la pression fiscale jusqu'à la fin du mandat.

Alors comment poursuivre une politique d'investissement alors que la capacité d'autofinancement en investissement a totalement disparu ou presque ?

- **La Commune a depuis plusieurs années, engagé une politique de contention des dépenses communales** en matière de fonctionnement. En réduisant autant que possible les dépenses inutiles et en cherchant toutes les sources d'économies possibles.

- **Un effort considérable de réductions de la masse salariale a été réalisé (effort de non remplacement lorsque cela est supportable des salariés qui partent en retraite).** La Commune a été contrainte de remplacer le policier municipal, et il en sera ainsi pour certains postes administratifs indispensables du fait des charges administratives en constante augmentation. Mais aussi du fait des transferts de compétences que l'État impose : les passeports, bientôt les cartes d'identité numériques pour le territoire.

Ainsi, le départ en retraite de Mme BOUVIER oblige la Commune à réorganiser ses services pour redistribuer ses missions et elle ne sera remplacée que pour 25 h – des efforts de contention sont également faits au niveau des services administratifs.

Voilà résumés les efforts de bonne gestion pour tenter de contenir au mieux les atteintes graves aux dotations financières d'Etat.

C'est à ce prix que les engagements en matière d'investissements ont été tenus :

- Engagement des travaux uniquement sur des chantiers dont la Commune était certaine de pouvoir bénéficier de subventions.
- Investissements en tenant compte de ces trois indicateurs : pas d'augmentation de l'endettement, pas d'augmentation de la pression fiscale et obtention des subventions maximales.

Il faut tout de même rappeler que si la Commune dépense moins qu'en 2008 elle a toutefois remboursé les échéances des emprunts, mais aussi et surtout consacré 8 700 000 € aux investissements courants auxquels il convient d'ajouter 2 millions d'Euros sur les budgets annexes : camping, assainissement, piscine, forêts... c'est donc près de 11 millions d'Euros qui ont été investis en moins de neuf années de mandat.

De nombreux chantiers à engager d'ici la fin du mandat ont été annoncés :

- la gendarmerie pour 3,5 millions d'Euros.
- le centre de secours des pompiers pour 900 000 €.
- le rond-point sur la RN 83 pour 4,5 millions d'Euros.
- 1 million d'Euros pour des investissements divers.

De façon certaine, la gendarmerie et le centre de secours seront réalisés avant fin 2020.

Le rond-point sur la RN 83 nécessitera que la Commune apporte une contribution de 400 000 €.

Il conviendra de poursuivre les travaux d'assainissement du canal de Faramand, mais aussi le relevage de l'orgue de l'église, l'auditorium de la Mairie et d'autres nombreux travaux.

Pour conclure, M. AMIENS Bernard ajoute que la Commune vit peut-être ses dernières grandes années d'investissement et les élus ont su gérer avec précaution, provisionner les recettes de la forêt pour financer certains projets et bien entendu monter des dossiers pour obtenir le maximum de subventions.

L'année 2017 sera assurément une année qui marquera les investissements municipaux avec la réalisation ou tout du moins le début de réalisation de la gendarmerie et du centre de secours.

Néanmoins dès lors qu'il est question de prévisions budgétaires, il est question de pluri-annualité. Et c'est dans cet esprit qu'a toujours été conduite la construction des budgets depuis 2008.

Bien sûr, les projets de réalisation n'étaient pas tous énoncés en début de mandat. Seulement dès qu'ils ont semblé réalisables, il a été annoncé la faisabilité tant en Conseil Municipal, que dans les diverses informations municipales.

Les grandes orientations budgétaires de la Commune d'Arbois sont données depuis plusieurs années.

M. AMIENS Bernard indique que la majorité s'y tiendra, mais qu'elle saura aussi sans compromettre les équilibres financiers, saisir les opportunités, telles que :

- la perspective de subventions pour des opérations d'investissement prévues à plus longue échéance,
- les acquisitions patrimoniales nécessaires au développement de la commune...,
- répondre aux impondérables (matériels défectueux, sinistres divers...).

Les investissements prévus, pour 2017, sont des choix qui sont nécessaires au fonctionnement et au développement de la Commune.

Les priorités sont :

- l'amélioration des services rendus à la population tout en restant dans le champ des compétences municipales,
- la volonté que le budget communal serve en priorité les contribuables de la Commune,
- le rétablissement de l'équité des charges entre le bourg-centre et les Communes alentours. Il y a des habitudes et des charges particulières qui incombent historiquement au bourg-centre, mais il faut rétablir un peu d'équité. Il est aucunement question en cette période de contention budgétaire, de faire payer à l'Arboisien des charges qui reviennent de droit aux autres Collectivités.

Le choix est fait de projets réalistes et utiles. Une gestion rigoureuse pour répondre sans explosion de l'imposition, au nouveau contexte budgétaire.

Les défis qui s'imposent à notre commune sont du jamais vu :

- **réduction considérable, voir disparition des recettes d'Etat,**
- **transfert de certaines des compétences traditionnelles à la Communauté de Communes,**
- **tâches nouvelles transférées par l'Etat aux Communes (urbanisme, état civil, cartes d'identité numériques, passeports...).**

M. AMIENS Bernard ajoute qu'il faut rester réaliste, pragmatiques et surtout comptables des deniers publics. La dette communale a baissé d'un tiers depuis 2008, il ne faut pas retomber dans la fuite en avant.

Mme LUCAS VERNUS Claire parle des incertitudes qui pèsent sur l'année 2017 en ce qui concerne les finances communales et le contexte politique nationale. Les dotations de l'Etat diminuent considérablement mais en revanche les taux de subvention LEADER et de DETR augmentent.

Des choix seront à faire et il faut se poser la question de ce que la Commune souhaite vraiment : contenir les finances mais avec au final quel projet de Ville ? Ou au contraire chercher à attirer des nouveaux habitants ?

La population arboisienne est remontée un temps pour diminuer à nouveau considérablement cette année. Mme LUCAS VERNUS Claire se pose des questions sur les choix retenus. Est-ce que construire un rond-point et déplacer les casernes sont des investissements qui attirent des personnes à s'installer sur Arbois ? Ne faut-il pas reprioriser les choix sur des aménagements urbains ? Les comptes montrent une dépense de 3 500 € en 2016 sur des aménagements urbains. Pour 2017, seuls sont prévus une étude sur Sarret de Grozon et le Château Pécauld. A ce sujet, elle ajoute que le château est un bel outil mais que c'est une coquille vide actuellement.

Mme DE ZAN Anne indique que certaines Communes développent des lotissements et cherchent à attirer la population. A Arbois, on ne compte plus les logements vides, il n'y a pas de terrains disponibles, pas de lotissements et pas d'emplois.

M. AMIENS Bernard répond qu'un lotissement privé est en cours d'aménagement et qu'il reste encore des parcelles disponibles. Il rappelle également que la compétence logement dépend de la Communauté de Communes et qu'il en est de même pour les emplois, c'est une compétence intercommunale.

Le maire constate avec regret ; qu'il est actuellement, plus simple pour un couple de s'installer dans une commune périphérique à Arbois, il paiera moins d'impôts et pourra profiter gratuitement des services arboisiens.

En ce qui concerne les choix d'investissement, le déplacement des casernes a donné l'opportunité à la Commune de récupérer de grands espaces municipaux en centre-ville. Le rond-point sur la 83 doit participer à la qualité de vie en empêchant 5 500 véhicules par jour de traverser la Commune. Cela doit améliorer la tranquillité des habitants et soutenir l'attractivité des logements vides du centre-ville ! Il ne faut pas oublier qu'il y a des logements

à louer avant d'en créer d'autres ! Les projets d'aménagement engagés devraient donner une nouvelle dimension à la Commune quant à la qualité de vie des habitants, tout en restant dans son domaine de compétence.

M. AMIENS Bernard se dit par ailleurs preneur de toute idée !!

Les préoccupations sont les mêmes dans tous les centre-bourgs, l'objectif national étant de densifier et non de rogner sur les surfaces agricoles. La population vieillit en centre-ville et les jeunes couples préfèrent s'installer à la campagne, c'est une rotation complexe impossible à maîtriser.

Mme VUILLEMIN Martine se dit en accord avec les préoccupations liées à la population, elle pense également que le déplacement des casernes était nécessaire. Tout passe par l'emploi, mais rien n'assure pour autant que le choix des personnes se ferait de s'installer à ARBOIS.

M. BRUNIAUX Philippe ajoute que le lotissement privé a vendu la moitié de ses parcelles et que par ailleurs, les terrains et les maisons sont très chers à Arbois. De plus, les jeunes couples préfèrent s'installer à la campagne en maison individuelle avec un peu de terrain. Il ajoute que l'EPADH avec la perte de ses 17 lits fait aussi baisser la population.

Mme LUCAS VERNUS Claire pense que la Commune devrait créer des appartements communaux et des lotissements municipaux.

Mme REGALDI Sylvie indique que la Commune travaille toujours autour du projet de réhabilitation du bâtiment « de la rue du Vieux Château », en logements pour personnes vieillissantes et à mobilité difficile et que les élus savent bien pourquoi ce projet de qualité n'a pas abouti dans la mandature précédente !

Mme LUCAS VERNUS Claire demande ce qu'il en est de l'investissement proposé de panneaux lumineux.

M. BRUNIAUX Philippe répond qu'il s'agit de la demande faite par M. MOREL Jean-Claude d'installer des panneaux lumineux d'informations.

Mme LUCAS VERNUS Claire ajoute que les 300 000 € de dépenses pour viabilisation des casernes auraient pu être économisés si les casernes n'avaient pas été délocalisées.

M. AMIENS Bernard rappelle ce qui a déjà été dit de nombreuses fois: 5 propositions d'implantation de la future caserne de gendarmerie avaient été faites à l'administration, y compris celle d'une reconstruction sur le site actuel. C'est l'implantation en Verleule qui a été retenue par les services de la gendarmerie, ce n'est pas la commune qui en a décidé ainsi!

Mme LUCAS VERNUS Claire demande si tout le monde est bien d'accord sur la non-augmentation des impôts.

M. AMIENS Bernard répond que c'est bien la proposition qui est faite par la majorité.

M. COURT Jean-Jacques rappelle que le budget actuel s'équilibre grâce aux recettes de la forêt.

M. AMIENS Bernard dit qu'en début de mandat en 2008, les ressources du bois ont été consacrées aux accès aux parcelles forestières à exploiter.

Le plan de gestion établi avec l'ONF donnait la possibilité de ventes de bois à hauteur de 400 000 € par an mais que le choix a été fait de ne pas épuiser la ressource. Le choix a également été fait de ne pas transférer l'intégralité des recettes du bois sur le budget de la Ville de manière à se constituer une réserve. Celle-ci permettra entre autre le financement du rond-point.

Mme LUCAS VERNUS Claire s'interroge sur le fait que rien ne soit prévu sur la maison MOLLIET.

M. AMIENS Bernard pense qu'il faut avoir une gestion raisonnée dans le temps (problèmes de disponibilités financières), et qu'il faut laisser du temps aux idées pour qu'elles puissent murir. De nombreuses destinations ont été évoquées pour la maison MOLLIET et sur cet ensemble constitué avec la caserne des pompiers. Un parking couvert ? Un espace pour le marché et les brocantes ? Le lien doit aussi être fait avec la sécurisation des écoles !

Mme DE ZAN Anne s'étonne que des idées aient déjà vu le jour alors que le groupe de travail n'a pas été réuni.

M. AMIENS Bernard indique que le groupe de travail est toujours d'actualité et que cela n'empêche pas de réfléchir à côté pour autant. Toutes les idées sont les bienvenues.

Mme DE ZAN Anne souhaite savoir si la Commune ne prévoit toujours pas de maître-nageur pour la patageoire de la piscine.

M. AMIENS Bernard répond qu'il faut aussi en priorité regarder les dépenses et ne pas oublier qu'il y a une réflexion en cours pour un éventuel transfert à la Communauté de Communes. Les locaux seront transférés mais le déficit également et il n'est pas utile de l'augmenter encore plus !

A la majorité (3 contre : Mmes DE ZAN, LUCAS VERNUS + pouvoir M. MOREL), le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette et prend acte de la tenue du débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels d'investissement.

M. AMIENS Bernard ajoute que voter contre, ce n'est pas une surprise, est que c'est encore une preuve supplémentaire « de la belle collaboration de l'opposition ».

2 – ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise en 2017 l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

3 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC TERRE D'EMPLOIS

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention d'objectifs signée avec Terre d'Emplois pour la gestion de la Maison de Services au Public (MSAP) pour l'année 2017 et sur le renouvellement de la participation financière de la Commune à hauteur de 30 000 €.

M. AMIENS Bernard indique que ce service sera transféré à la Communauté de Communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et approuve la participation financière de 30 000 €.

4 – RECRUTEMENT D'UN ARCHIVISTE CONTRACTUEL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un archiviste contractuel a été recruté d'avril à décembre 2016 à la Ville d'Arbois pour réaliser le reclassement du fonds d'archives de Pierre GRISPOUX, (fonds assez conséquent qui nécessite un inventaire, dans le plus pur respect de la démarche de l'érudite arboisien, dans une démarche ethnologique et pas seulement archiviste) et pour traiter également des archives contemporaines des services de la Ville.

Une partie des tâches confiées à cet archiviste n'est pas terminée et il s'avère nécessaire de renouveler son contrat pour terminer ce travail.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du recrutement d'un archiviste contractuel à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2017 (1 jour par semaine jusqu'à la fin de l'année 2017).

Cet agent sera rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine, Indice brut 379, Indice majoré 349 pour une durée hebdomadaire de 6 heures.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2017 de la Commune.

5 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

L'aide de la Fondation 30 Millions d'Amis peut être apportée pour la mise en place d'une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants se trouvant sur le territoire communal.

La Fondation apporte son soutien financier dans la limite de 80 € pour une ovariectomie et tatouage et 60 € pour une castration et tatouage.

Un tarif cause animal peut être obtenu des vétérinaires qui accepteraient de prendre en charge ces opérations (plusieurs devis seront sollicités).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Mme PINGAT CHANEY Martine ajoute que l'association l'Ecole du Chat travaille avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

6 – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Il doit être créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) soumis au régime de la Taxe Professionnelle Unique et ses Communes membres une Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT). Elle est composée de membres des Conseils Municipaux des Communes concernées (au moins un membre par Commune).

Au sein de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, la composition a été fixée à un membre par Commune et 4 membres par Bourg-Centre, ainsi le Conseil Municipal doit désigner 4 membres en son sein pour faire partie de la CLECT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Mme PINGAT CHANEY Martine,
- M. COURT Jean-Jacques,
- M. AMIENS Bernard,
- M. MOREL Jean-Claude.

7 – DESTINATION DES COUPES 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la destination des coupes 2017 telle que proposée par l'ONF :

1) Assiette des coupes pour l'exercice 2017

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'O.N.F. propose pour la campagne 2017, l'état d'assiette des coupes.

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2017 dans sa totalité.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2) Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1. - Vente aux adjudications générales

Décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	En bloc et sur pied	En futaie affouagère	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure
Résineux	Parcelles 81 et 92			43 a	87
Feuillus	31	Découpes : <input type="checkbox"/> standard <input type="checkbox"/> aux hauteurs indiquées sur les fûts <input type="checkbox"/> autres :			Parcelles 63

Nota : pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1 % pour les autres coupes. Si la Commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2. - Vente de gré à gré

2.2.1. – Contrats d’approvisionnement

Décide d’apporter aux ventes groupées de l’O.N.F. pour alimenter les contrats d’approvisionnement existants avec des transformateurs de bois, les coupes ou produits de coupes des parcelles suivantes :

Contrats résineux	Grumes	Petits Bois	Bois énergie
	44 et 53	44 et 53	53
Contrats feuillus	Grumes (hêtre)	Trituration	Bois bûche - Bois énergie
			53

Conformément aux articles L. 144.1 et L. 144.1.1 (vente de lots groupés) du Code Forestier :

Donne son accord pour que le(s) contrat(s) de vente soi(ent) conclu(s) par l’O.N.F. qui reversera à la Commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2. – Chablis

Décide de vendre les chablis de l’exercice sous la forme suivante :

- en bloc et sur pied en bloc et façonnés
 sur pied à la mesure façonnés à la mesure
 souhaite une vente de gré à gré sous forme d’accord cadre ou par intégration dans un contrat d’approvisionnement existant.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.3. – Produits de faible valeur

Décide de vendre les chablis de l’exercice sous la forme suivante :

<input checked="" type="checkbox"/> en bloc et sur pied	<input checked="" type="checkbox"/> façonnés à la mesure
---	--

Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.3. - Délivrance à la Commune pour l’affouage

Destine le produit des coupes des parcelles à l’affouage,

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	44 et 63	

Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l’affouage arrêtera son règlement, le rôle d’affouage, le montant de la taxe et les délais d’exploitation et de vidange, et désigne les trois garants.

3) Rémunération de l’O.N.F. pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et le bois vendus sur pied à la mesure

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure :

Demande à l’O.N.F. d’assurer une prestation d’assistance technique à donneur d’ordre.

Autorise le Maire à signer le devis que lui présentera l’O.N.F. pour l’exécution de cette prestation.

8 – PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC 2017

Le SIDEC propose à la Commune de continuer le programme de rénovation du réseau d'éclairage public (projet ELUM).

Un programme de 29 961,59 € T.T.C. est prévu pour 2017 avec une participation du SIDEC à hauteur de 5 992,32 € (20 %).

Le Maire indique qu'il s'agit de continuer à faire des économies avec le remplacement du matériel vétuste.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le programme et à autorise le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIDEC.

9 – ROND-POINT DU 19 MARS 1962

La FNACA a demandé à la Commune de réserver un espace public dédié au souvenir des combats de la guerre d'Algérie, Tunisie et Maroc. Un projet a été proposé et le rond-point situé en Besancenot pourrait désormais s'appeler le rond-point du 19 mars 1962.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet proposé par la FNACA et décide d'appeler le rond-point situé en Besancenot, le rond-point du 19 mars 1962.

10 – STATUTS MODIFIES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION ARBOIS POLIGNY

Le SIE de la Région Arbois Poligny a adopté une modification de ses statuts sur lesquels les Conseils Municipaux des Communes membres doivent se prononcer.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur les nouveaux statuts du SIE de la Région Arbois Poligny.

M. AMIENS Bernard rappelle qu'il avait précédemment demandé au Conseil Municipal de ne pas approuver les statuts du SIE qui donnaient des pouvoirs particuliers au Président, car la représentativité des plus gros contributeurs n'était pas assurée : 46 délégués sur le SIE et seulement 2 pour Arbois et 2 pour Poligny qui représentent pour nos deux villes les deux tiers de l'eau consommée.

Cette fois-ci, la demande est différente, il s'agit d'autoriser le SIE à vendre de l'eau hors de ses limites habituelles de compétences.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIE.

11 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR

La convention a pour objet la mise en œuvre de l'article 21 des statuts de l'EPCC Terre de Louis Pasteur. Il s'agit de fixer le montant annuel de la contribution de fonctionnement de la Ville d'Arbois à l'EPCC Terre de Louis Pasteur.

Une contribution à hauteur de 20 000 € est proposée.

M. AMIENS Bernard indique qu'il est difficile de faire un point de situation sur l'EPCC.

La Commune a fait deux efforts : doubler sa participation financière qui est passée de 10 000 € à 20 000 € et l'achat de la maison VERCEL avec le concours actif de l'ancienne majorité départementale.

Aujourd'hui, la Commune est en attente d'un projet pour donner un développement à la maison PASTEUR.

M. AMIENS Bernard a récemment fait connaître la position de la Commune qui attend depuis trop longtemps un projet. Il ne faudrait pas que faute d'avancée du projet EPCC, la maison VERCEL soit revendue ou destinée à devenir un parking.

Avec la nouvelle Communauté de Communes, M. FRANCONY, le Président, a pris en main l'affaire pour relancer les études autour de la création d'un Centre d'Interprétation du Patrimoine.

Mme VUILLEMIN Martine ajoute qu'elle est en charge de faire le point sur l'état d'avancement du projet. Beaucoup de choses ont été faites, de bons dossiers ont été montés, seule la recherche de mécénat n'a pas été réalisée.

L'idée est de recentrer le projet sur la maison VERCEL et d'en réduire le coût à un montant qu'il ne semble pas possible de descendre en-dessous de 4 millions d'Euros.

Il y a une véritable volonté de réfléchir à ce qui peut être poursuivi sur ce projet et une décision sera alors prise d'ici la fin de l'année.

Mme LUCAS VERNUS Claire pense que le projet patine depuis trop longtemps et que la Commune a essentiellement financé la masse salariale de l'EPCC. L'opposition votera contre la convention et la participation financière de la Commune.

M. BRUNIAUX Philippe rappelle qu'un projet d'une telle ampleur prend du temps. Il souligne également les points positifs de la création de l'EPCC : le rapprochement entre les Villes de Dole et d'Arbois, la fréquentation de la maison PASTEUR en constante augmentation, les ateliers scientifiques de très grande qualité mis en place...

A la majorité (3 contre : Mmes DE ZAN, LUCAS VERNUS + pouvoir M. MOREL - 1 abstention : Mme PERRARD), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'EPCC Terre de Louis Pasteur, accepte le versement d'une participation à hauteur de 20 000 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal demande à ce que l'EPCC Terre de Louis Pasteur montre une véritable volonté dans l'aboutissement d'un projet autour de la création du Centre d'Interprétation du Patrimoine Terre de Louis Pasteur, faute de quoi la participation financière de la Commune pourra être revue.

12 COMPTE-RENDU COMMISSION CULTURE

M. BRUNIAUX Philippe, rapporteur,

PATRIMOINE

*** Restauration d'un tableau au Musée d'art hôtel Sarret de Grozon**

Il s'agit d'un panneau flamand du XVI^e siècle, ce tableau est l'un des chefs d'œuvre du musée, présenté dans le parcours des collections permanentes. Il avait été acheté par la Ville d'Arbois en 1885 pour intégrer l'ancien musée municipal qui se trouvait alors à l'Hôtel de Ville d'Arbois et a rejoint l'hôtel particulier en 1934 lorsqu'après le legs des Sarret de Grozon, la Ville décida de fusionner les deux établissements.

Travaux prévus :

Re-Fixage des soulèvements afin d'éviter une perte de matière, reprise des lacunes et dégrasage de la couche picturale, retrait du papier de protection au revers (posé provisoirement en 1961), amélioration, du mode de maintien dans son cadre, dans un souci de conservation et d'esthétique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la restauration du tableau, sollicite une subvention de la DRAC à hauteur de 30 % du montant H.T. et adopte le plan de financement suivant :

Dépenses

- Restauration par Catherine Leuret et Thierry Palanque de l'œuvre *La Résurrection de Lazare ou Scènes de la vie du Christ* : 4 368 € T.T.C.

Recettes

- Subvention DRAC : 1 300 € (soit 30 % du montant HT.)

- Autofinancement Ville d'Arbois : 3 068 €

TOTAL : 4 368 €

*** Convention de dépôt pastel**

M. BRUNIAUX Philippe a fait la proposition de dépôt d'un pastel *Les Bois blancs* d'Auguste Pointelin (1878, 65 x 91 cm sans cadre) au musée d'art, hôtel Sarret de Grozon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

*** Restauration orgue et carillon**

Orgue

L'orgue a été démonté dans la semaine du 30 janvier 2017 au 02 février 2017.

Les tuyaux en bon état ont été stockés sur des étagères et soigneusement numérotés. Ce qui doit être traité en atelier (sommiers, tuyaux oxydés, etc...) est parti le jeudi 02 février 2017, à Saint-Uze dans la Drôme.

Le démontage a permis de constater que des travaux supplémentaires devront être réalisés sur les sommiers. Mais, le maître d'œuvre avait budgété une provision pour aléas. Le budget de 95 000 € T.T.C. est respecté.

La possibilité d'installer un système de déshumidification et humidification pour pérenniser les travaux est étudiée.

M. AMIENS Bernard indique qu'il s'agit d'une belle opération de restauration et il souligne le travail de Justine SEVE sur cette opération et remercie également l'association orgue et musiques.

Carillon

Eric Brottier a mené son étude préalable les 13 et 14 décembre dernier. Il est envisagé de créer un comité du carillon : le but est de trouver des idées pour valoriser le carillon, trouver des fonds et des mécènes comme cela avait été fait pour le clocher dans les années 1920.

* Acquisitions

- Don du Laboratoire d'Analyses Départemental de Poligny, LDA 39 : d'un analyseur à flux continu aussi appelé TDF.

- Dons par Jean-François Nevers :

- Diplôme de Médaille d'argent, pour son Macvin du Jura, année 2000.

- Affiche du domaine Jean-François Nevers

- Lithographie « Souvenir de l'Exposition de 1900 : Société de Viticulture et d'Horticulture d'Arbois ».

- Fête des vendanges de l'Exposition universelle 16 octobre 1900.

Le Conseil Municipal remercie les donateurs.

CULTURE

* Foire aux fleurs

Le 08 mai : Place de la Liberté

En parallèle, brocante de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers (avenue des Tiercelines).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2017 les tarifs, à savoir :

- **Droits d'inscription : 60 € (qui comprennent l'attribution de 60 ml)**

- **5 € le ml supplémentaire**

* Projet vidéo de communication (avec Léo Mathieu)

Pour l'émission Le village préféré des français, de petits clips d'appel aux votes avaient été réalisés gracieusement par un jeune vidéaste du canton, Léo Mathieu.

M. BRUNIAUX Philippe, au nom du Conseil, remercie Léo Mathieu pour le travail bénévole fait pour la Commune.

Aux vues de l'impact médiatique de ce type de support qui devient un peu le média « incontournable » pour communiquer actuellement notamment sur les sites web, réseaux sociaux.... L'idée est de réutiliser ces clips pour en faire des vidéos de promotion de la Ville. Se joindraient à ce projet l'Office de Tourisme et l'EPCC Terre de Louis Pasteur qui pourraient financer également en partie la refonte de ces clips et la réalisation de nouveaux sur des thèmes promotionnels tels que la gastronomie et les produits du terroir, la maison de Louis Pasteur...

Le coût de réalisation de ces 6-7 clips serait d'environ environ 700 €.

* Trophée de la culture – Trophée des Maires du Jura

Les Trophées des Maires du Jura, organisés par le Progrès, le Département du Jura et l'Association des Maires du Jura (AMJ39), avec le soutien de la Préfecture du Jura, ont récompensé vendredi 24 février 2017 onze réalisations communales différentes.

La Commune a candidaté pour le trophée de la culture qui a été remporté avec le projet "Pianos en Arbois", des concerts mécénats organisés sur des pianos anciens entreposés depuis 2015, dans des sites patrimoniaux de la Ville. Une initiative récompensée et qui fera l'objet de plusieurs articles de presse mettant en avant ce beau projet.

M. AMIENS Bernard remercie David Ducros, propriétaire des pianos mis en dépôt, de sa belle initiative.

13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme PINGAT CHANEY Martine rappelle que le Conseil avait fait le choix en 2016 de diminuer de 10 % les subventions accordées et qu'aucune association n'a eu à connaître de difficultés financières graves suite à cette décision.

Il est proposé de se baser sur les sommes versées en 2016 et de les adapter si cela est nécessaire selon les demandes particulières faites cette année.

ASSOCIATIONS	VERSÉ	VERSÉ	VERSÉ	VERSÉ	DEMANDÉ	Avis commission culture
	AN 2013	AN 2014	AN 2015	AN 2016	AN 2017	27/02/2017
M.J.C.						
Subvention de fonctionnement	32 000	32 000	27 000	27 000	27 000	27 000
Subvention Arbois Des Peintres	2 000	1 000	-	1 000	1 500	
Semaine Pays	1 500	1 500	-			
Cinézik (50 ANS MJC)	740	Refusé	-	1 000		
Festival des Azts Créatifs (BJA 2014)	1 500	1 000	-	-		
Fluides (chauffage, eau, électricité)			-	18 000	18 000	18 000
TOTAUX	37 740	35 500	27 000	47 000	46 500	46 000

La Commune est toujours en attente des éléments financiers détaillés de chaque manifestation 2016 et du bilan relatif aux fluides.

Ainsi, le Conseil Municipal précise que la subvention de 18 000 € relative aux fluides ne sera versée que sur production des éléments de bilan de l'année 2016 sur le paiement des fluides.

La subvention pour l'Arbois des peintres sera revue quand le bilan 2016 aura été produit.

POMPIERS						
Association Départementale des Jeunes Sapeurs Pompiers du Jura Section Arbois	1 000	1 800	Compris avec demande de l'Amicale	Compris avec demande de l'Amicale	Compris avec demande de l'Amicale	Compris avec demande de l'Amicale
Amicale des sapeurs pompiers	10 000	3 271	3 500	3 000	3 500	3 000
Association Chœur Opus 39	700	700	2 025	2 000	2 500	2 000 (1 000€ de fonctionnement + 1 000€ pour le concert de septembre)
Comité des Fêtes d'Arbois	9 450	3 400	3 400	3 526	3 730	3 600

					(480 € fonctionnement + 2200 € intronisations+ 300 € carnaval + 500 € confection guirlandes + 250 € vendanges à l'ancienne)	
Association Orgue et Musiques	6 250	5 250	5 625	3 900	4 853	4 853
Pasteur Patrimoine Arboisien	1 522	1 200		-	1 200 (organisation d'une exposition et plaquette sur l'industrie à Arbois)	1200
Ars Mobilis Festival musiques de chambre	1 000	1 000	1 000	1 500	2 000 (organisation de 3 concerts en juillet au musée Sarret, église et tribunal)	1500
Association Atout Livre	1 250	1 250	1 250	-	1 350 (350 organisation dictée, lectures... + 1000€ événements Dé- Lire en Revermont)	350 +800
Centre Régional du Livre (Les Dionysies)	5 000	5 000		2 500	2 500,00 (organisation Marathon tango)	2500
Page 27 pour organisation Festival de caves	300	800	500	800	800,00 (3 spectacles dans des caves arboisiennes en mai et juin)	800
Comité de jumelage	3 500	6 000	3 500	3 800	1 700,00 (précision pas de chantier coopération à Douroula en 2016, organisation en 2017 des 30 ans du comité + exposition plein Arbois- Hausach)	1700
Le Pélican		1 500	1 260	1 400	1 800 (1500€ fonctionnement + 300€ organisation concours Batterie fanfare)	1400 + 300€ si le concours a bien lieu (en 2016 il a été annulé faute de participants)

Ecole du chat		400	360	360	360	360
Tous en scène 39		300	270	270	400	300
Groupe de Recherche Spéléologiques Arboisien		1 134	1 125	1 125	1310,00 (1060€ de fonctionnement + 250€ pour une exposition photos et conférence organisées en octobre dans le cadre de la fête de la science)	1310
Femmes de la fontaine			600	600	1 000	600
Anciens élèves du collège Pasteur					800	800
Association Les amis de Faramand					200	120

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions aux associations telle qu'énoncées ci-dessus.

Mme DE ZAN Anne interroge Mme PINGAT CHANEY Martine sur l'état de réflexion pour la mise en place de critères d'attribution de subventions.

Mme PINGAT CHANEY Martine répond qu'une réunion est prévue le 30 mars 2017 sur le sujet.

14 - VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité soutient le manifeste de l'AMF.

Vœu de soutien au « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité pour des Communes fortes et vivantes au service des citoyens » de l'AMF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (alinéa IV), le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

L'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité a adopté lors de son Bureau du 26 janvier 2017 un « Manifeste des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité pour des Communes fortes et vivantes au service des citoyens » destiné aux candidats à l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai prochains.

Par ailleurs, un rassemblement exceptionnel des Maires de France avec les candidats à l'élection présidentielle se tiendra le 22 mars 2017.

Une charte pour l'avenir des Communes et des Intercommunalités a ainsi été élaborée pour le renforcement des libertés locales qui doivent reposer sur des relations de confiance entre l'Etat et s'appuyer sur 4 principes essentiels.

Principe n°1

Garantir la place de Communes fortes et vivantes dans une République décentralisée, en respectant le principe constitutionnel de libre administration des Collectivités.

Principe n°2

L'Etat doit reconnaître les Collectivités comme de véritables partenaires et mettre fin à la prolifération et à l'instabilité des normes.

Principe n°3

État et Collectivités doivent définir et construire ensemble les politiques publiques pour un développement dynamique et solidaire des territoires.

Principe n°4

Un pacte financier doit garantir, pour la durée de la mandature de 2017 à 2022, la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des Communes et Intercommunalités.

Ces principes fondent les 15 engagements demandés par l'AMF aux candidats à l'élection présidentielle pour un véritable contrat de mandature afin de permettre à tous les territoires du pays de porter ensemble une ambition pour la France.

Les 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle :

1. Renforcer les Communes, piliers de la République décentralisée.

Fortes et vivantes, les Communes, disposant de la clause de compétence générale, obéissant aux principes de libre administration et de subsidiarité, et permettant l'accès à un service public local universel, sont les socles des services de proximité, les garantes de la citoyenneté et les premiers investisseurs publics.

2. Conclure un pacte financier actant l'arrêt de la baisse des dotations de l'État pour la mandature, dans le cadre d'une loi d'orientation pluriannuelle propre aux Collectivités.

Ce pacte devra respecter le principe d'autonomie financière, fiscale et de gestion des Collectivités et garantir le soutien de l'État à l'investissement public local, en particulier du bloc communal.

3. Mettre en œuvre ce pacte financier par une loi de finances annuelle spécifique aux Collectivités retraçant l'ensemble des relations budgétaires et fiscales avec l'État.

4. Reconnaître les Collectivités comme de véritables partenaires dans la définition et la mise en œuvre des politiques nationales et européennes les concernant (éducation, santé, mobilités, haut débit et téléphonie, emploi, environnement, culture, sport...), à commencer par l'élaboration de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques transmise à l'Union européenne.

5. Stabiliser les réformes institutionnelles tout en donnant plus de liberté, de capacité d'initiative et de souplesse aux Collectivités. Les organisations territoriales doivent pouvoir être adaptées à la diversité des territoires.

6. Ne plus imposer aux Collectivités des dépenses nouvelles sans ressources nouvelles.

Quand l'État impose des dépenses, il doit les financer ou en réduire d'autres à due proportion. Le respect de l'article 40 de la Constitution doit être effectif pour les Collectivités.

7. Concrétiser des réformes financières majeures, pour plus de justice entre les territoires : une loi spécifique pour réformer la DGF, la modernisation du système fiscal et la refonte des bases ; des principes et des modalités d'une juste péréquation témoignant de la solidarité nationale et entre collectivités, et prenant mieux en compte les ressources et les charges réelles.

8. Veiller à l'exercice par l'État de ses compétences régaliennes, en étroite coordination avec les Maires.

9. Stopper la prolifération et l'instabilité normative en améliorant la qualité des textes qui doivent donner plus de liberté aux acteurs locaux, dans le cadre d'objectifs partagés. La simplification est un impératif national.

10. Garantir et moderniser le statut de la Fonction Publique Territoriale. Mieux associer les employeurs publics territoriaux aux décisions concernant leurs agents.

11. Définir et porter une véritable politique d'aménagement du pays afin d'assurer un égal accès des populations aux services publics, de corriger les inégalités et de garantir des complémentarités entre territoires métropolitains, urbains et ruraux, de métropole comme d'Outre-mer, en veillant aux fragilités grandissantes de certains d'entre eux.

12. Soutenir et accompagner les Collectivités dans la transition écologique et énergétique, et amplifier le développement indispensable des transports collectifs et des mobilités innovantes.

13. Garantir rapidement une couverture téléphonique et numérique performante dans tous les territoires.

14. Développer l'Intercommunalité, issue des Communes, dans le respect du principe de subsidiarité, sur la base d'un projet de territoire et sans transferts de compétence imposés. L'élection au suffrage universel des Conseillers Communautaires par fléchage communal doit être conservée afin d'assurer la juste représentation des populations et la légitime représentation de chaque Commune.

15. Promouvoir la diversité des formes de coopération et de mutualisation adaptées aux différents territoires et faciliter la création volontaire de communes nouvelles.

Sur la base de ces 15 engagements, un contrat de mandature ambitieux doit être négocié avec les associations nationales représentatives d'élus locaux, dans le cadre d'un dialogue impulsé au plus haut niveau de l'État. Ce contrat définira des objectifs partagés entre l'État et les Collectivités Locales, avec le pacte financier correspondant.

15 - MOTION TGV TER MOUCHARD

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la motion proposée par l'association Mouchard TGV TER.

Sur la suggestion de M. AMIENS Bernard, maire d'Arbois, avec l'appui de leur Sénateur Gilbert BARBIER et de leur Député Jean Marie SERMIER, les Collectivités membres de l'association Mouchard TGV TER, réunies en Assemblée Générale le 23 février 2017, constatent :

- que la mise en service de la LGV Rhin Rhône financée par la Région de Franche-Comté a réduit de façon drastique la desserte TGV de la gare de Mouchard autrefois bénéficiaire de 4 arrêts quotidiens,
- que les pratiques commerciales de la SNCF invitent systématiquement les usagers à des trajets évitant l'axe Mouchard Dole, toujours plus longs et plus coûteux,
- que la période de travaux engagée jusqu'à mi-mai 2017 est jugée « cataclysmique » pour la crédibilité de la gare de Mouchard et sa desserte TGV déjà fragilisée par les suppressions permanentes ou provisoires du week-end,
- que le cadencement TER a réduit dans les mêmes proportions l'accès à Dole, premier bassin d'emploi du Jura et à la nouvelle capitale régionale Dijon et donc à des accès TGV supplémentaires en gare de Dole et Dijon,
- que la Ville de Salins qui vient d'ouvrir un nouveau centre thermal se trouve lourdement handicapée par la suppression de la correspondance TER avec la TGV arrivant à Mouchard à 20 h 14.

En conséquence de quoi, les Collectivités soussignées :

- insistent auprès de Lyria pour que soient rétablis pour chaque jour de la semaine, au terme de la période de travaux prévue jusqu'à mai 2017, les deux arrêts quotidiens dont bénéficiait la gare de Mouchard jusque là,
- demandent à la SNCF que soient mis fin aux pratiques commerciales invitant systématiquement à éviter l'axe Mouchard Dole et qu'elle propose toujours aux usagers de leur secteur un choix prioritaire Mouchard Dole Dijon,
- demandent à la Région Bourgogne Franche Comté d'engager, dans le cadre d'une stratégie de ligne qui concerne à la fois l'axe Frasnè-Mouchard-Dole-Dijon et la ligne du Haut Jura, une expérimentation limitée dans le temps qui permette un accès à Dole et à Dijon en début et fin de journée,
- demandent à la Région Bourgogne Franche Comté de rétablir la correspondance TER vers Salins à l'arrivée du TGV à 20 h 14 en gare de Mouchard,
- invitent leur population à demeurer ou devenir usagers de leur gare et du transport ferroviaire de leur région.

M. AMIENS Bernard indique que l'association est composée d'un groupe bénévole de militants comprenant des usagers ou non des trains et d'élus. L'idée est de préserver les arrêts à Mouchard. L'association a besoin du soutien fort des élus, c'est pourquoi il avait suggéré à l'association l'idée d'une motion afin de soutenir l'action de l'association auprès de Lyria et la SNCF.

M. MOLIN René indique que la motion a été votée au Conseil Départemental.

16 - TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT AU 1^{ER} JANVIER 2017

Le tableau de l'état du personnel doit être annexé chaque année au Budget Communal.

A compter du 1^{er} janvier 2017 et suite à la mise en œuvre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (accord P.P.C.R), les cadres d'emplois des agents de catégorie C qui comptaient quatre grades n'en ont plus que 3, et ceux qui en comportaient 3 n'en ont plus que 2 (sauf agents de maîtrise et filière police). Il s'avère donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs à cette date.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs de la Collectivité au 1^{er} janvier 2017.

VILLE D'ARBOIS TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS AU 1er JANVIER 2017

GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE		7	
Attaché territorial	A	2	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	TC
Adjoint administratif	C	1	TC
FILIERE TECHNIQUE		23	
Technicien principal 1ère classe	B	1	TC
Technicien	B	2	TC
Adjoint technique	C	2	TC
Adjoint technique	C	3	TNC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	4	TC
Adjoint technique principal	C	9	TC
Agent de maîtrise	C	2	TC
FILIERE CULTURELLE		12	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Assistant d'enseignement artistique	B	1	CDI / TC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDI / TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDD / TNC
Adjoint du patrimoine	C	2	TNC
FILIERE POLICE		2	
Gardien de police Municipale	C	1	TC
Brigadier chef principal	C	1	TC
TOTAL		44	

17 - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS : FILIERE TECHNIQUE

Suite à l'avancement de grade de deux agents de la Ville d'Arbois et après avis favorable de la Commission Administrative du Centre de Gestion du Jura du 08 novembre 2016, il est nécessaire de supprimer et de créer les emplois correspondants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

A compter du 15 mars 2017 :

- de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- et
- de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

A compter du 1^{er} juillet 2017 :

- de créer un emploi de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- et
- de supprimer un emploi de technicien territorial à temps complet.

Le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs au 15 mars 2017.

Les crédits seront prévus au chapitre 012 du budget 2017 de la Commune d'Arbois.

VILLE D'ARBOIS TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS AU 1er AVRIL 2017

GRADES	CATEGORIE	POSTE EXISTANT	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE		7	
Attaché territorial	A	2	TC
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	TC
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	TC
Adjoint administratif	C	1	TC
FILIERE TECHNIQUE		23	
Technicien principal 1ère classe	B	1	TC
Technicien	B	2	TC
Adjoint technique	C	2	TC
Adjoint technique	C	3	TNC
Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	TC
Adjoint technique principal	C	8	TC
Agent de maîtrise	C	2	TC
FILIERE CULTURELLE		12	
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	TC
Assistant d'enseignement artistique	B	1	CDI / TC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDI / TNC
Assistant d'enseignement artistique	B	4	CDD / TNC
Adjoint du patrimoine	C	2	TNC
FILIERE POLICE		2	
Gardien de police Municipale	C	1	TC
Brigadier chef principal	C	1	TC
TOTAL		44	

La séance est levée à 22 h 45.